

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 1 décembre

Comme le I dimanche de l'Avent est privilégié contre tout office même de le cl. (Rubr. génér. du brev., titre X, n. 1), on ne peut chanter, en ce jour, aucune messe de titulaire (Rubr. génér. du missel, titre VI, décret génér. du 2 déc. 1896, VI, n. 3754). C'est pour quoi l'on anticipe au 24 novembre, la solennité des titulaires dont l'office tombe dans la semaine et ne peut avoir lieu le 1er dimanche de l'Avent (1 décembre). J. S.

PRIÈRES DES QUARANTE-HEURES

Lundi	25 novembre	— Noviciat des Soeurs de Sainte-Anne.
Mercredi	27	— Collège de Saint-Laurent.
Vendredi	29	— Saint-Jean-de-la-Croix.
		— Toutes les églises et chapelles.
Dimanche	1 décembre	— Cathédrale.
		— Saint-Irénée.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

Par décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, ont été nommés :

M. l'abbé Albert Lessard, curé à Sainte-Julie-de-Verchères, en remplacement de M. l'abbé Alfred Bertrand qui se retire du saint ministère ;

M. l'abbé Joseph-Clément Jetté, aumônier à la Réforme.

RETRAITE FERMÉE POUR LES PRÊTRES

Une retraite fermée pour les prêtres aura lieu à la Villa Saint-Martin, l'Abord-à-Plouffe, du lundi soir 9 décembre au samedi matin suivant. Le premier exercice commencera à 8 heures du soir. — C'est la seule retraite fermée qui ait lieu maintenant durant l'année, pour les prêtres, à la Villa Saint-Martin. Ceux qui désirent y prendre part sont priés d'envoyer leur nom au Père Archambault, Villa Saint-Martin, l'Abord-à-Plouffe (Laval).

LETTRE D

AU CL

AU SUJET

Nos très

L'épidémie
par milliers.
ments elle a su
Nos temples
novembre. Les
temps ordinair
leur maison vo
mandations du
penses requises

A l'issue de
églises le *Te I*
C'est notre dev
ses autels, aprè
encore, et que s
— Bientôt, noi
nous réunirons
Deum, celui de
dons depuis si l
à celle de tous
et, dans la vict
la belle parole d
" la victoire de